

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 27 JANVIER 2012**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 27 janvier 2012, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Étaient présents : Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Stéphane Charrat, Hervé Trescartes, Nadine Tallobre, Patricia Payet, Jean-Michel Jamon, Bruno Christophe.

Étaient absents : Jean-Paul Brustel, Gilbert Caroff-Duflos, Marcel Meyssonier, Pascal Garnier et Éric Jacob qui avaient donné pouvoir respectivement à Patricia Payet, Stéphane Charrat, Jean-Luc Fraisse, Roland Puech et Michèle Valentin.

Secrétaire de séance : Stéphane Charrat a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

Aménagement de la place Dr Gallaud et de l'avenue de la Gare : choix du maître d'œuvre :

M. le Maire rappelle au conseil que l'aménagement de la place Dr Gallaud et de l'avenue de la Gare est prévu parallèlement à la construction de la maison de santé. Cette opération comprendra l'enfouissement des réseaux secs, la réfection des réseaux humides, le traitement des surfaces, l'aménagement des espaces verts. Elle sera réalisée en deux tranches :

- tranche ferme : entrée Sud (carrefour RD 402-RD 13) et place Dr Gallaud ;
- tranche conditionnelle : avenue de la Gare

M. le Maire expose au conseil que, sur les quatre bureaux d'études consultés, trois ont répondu. Le choix de la commission d'appel d'offres s'est porté sur le groupement constitué par le bureau d'études AB2R, du Puy-en-Velay, et de l'agence Osmose Paysage, d'Yssingeaux. Ce groupement, qui a fait l'offre la moins-disante et qui répond à l'ensemble des critères fixés dans le règlement de la consultation, propose d'effectuer la mission pour 36 575€ HT, soit un taux de rémunération de 6,65% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de valider le choix de la commission d'appel d'offres et d'autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec AB2R.

DETR 2012 :

M. le Maire fait part au conseil des différentes propositions qui pourraient être présentées pour l'attribution de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux :

1. aménagement de la place Dr Gallaud et de l'avenue de la Gare - tranche ferme ;
2. aménagement de la VC n°16, rue de Fonteline - 3^{ème} tranche ;
3. aménagement de la VC n°17, chemin de la Source.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité les propositions pour la DETR 2012.

Maison de santé pluridisciplinaire : déclassement du domaine public d'une partie de la place Dr Gallaud pour permettre l'implantation du bâtiment :

M. le Maire explique au conseil que l'emprise de la maison de santé va occuper l'ancien court de tennis sis sur la parcelle B-830, ainsi qu'une partie du domaine public de la place Dr Gallaud. Pour permettre l'implantation du bâtiment et le dépôt du permis de construire, il convient de déclasser la part située en domaine public dont la superficie, établie par un plan de bornage dressé par le Cabinet Boyer, géomètre-expert, s'élève à 708 m². Cette nouvelle parcelle dont le numéro de cadastre n'est pas encore connu, sera classée dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de déclasser 708 m² pris sur le domaine public pour permettre l'implantation de la maison de santé et autorise M. le Maire à signer l'acte administratif qui en découlera.

Vente du presbytère :

M. le Maire annonce au conseil qu'un compromis de vente a été signé avec M. et Mme Galland Jacques, d'Oullins (Rhône), pour la vente du presbytère. Le prix de la cession s'élève à 127 000€, dont 7 000€ de frais d'agence, soit 120 000 € net au profit de la commune.

M. le Maire ajoute que, dans l'attente de la mise en place du réseau municipal de chauffage urbain, la chaudière et la cuve à fuel installées au sous-sol de la cure continueront à être utilisées pour assurer le chauffage de l'église jusqu'à la fin de la saison de chauffe 2012-2013. La consommation de fuel de la commune sera constatée grâce à la pose d'un compteur calorifique.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, la vente du presbytère à M. et Mme Galland Jacques, autorise M. le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que la convention relative au chauffage.

Action sociale : contribution forfaitaire des communes au Fonds de solidarité logement (FSL) :

M. le Maire donne lecture de la lettre du président du Conseil général sollicitant une participation forfaitaire des communes du département au Fonds de solidarité Logement à raison de 1€ par habitant. Le FSL a pour objet d'aider, sous condition de ressources, toute personne éprouvant des difficultés dans l'accès et la gestion de son logement ; il est placé sous l'entière responsabilité du Département.

Néanmoins, compte tenu des difficultés financières que rencontre le Conseil général de manière générale et, en particulier dans le secteur social, le conseil décide à l'unanimité et à titre exceptionnel, d'accorder une aide de 1€ par habitant, soit 996€, au Conseil général au titre du FSL pour l'année 2012 et se réserve, pour les années suivantes, de revoir sa position, notamment en fonction du degré de participation des communes à cet effort de solidarité.

Local service social : convention à passer avec le Conseil général pour la prise en charge des frais d'entretien :

M. le Maire expose au conseil que, depuis le 1^{er} janvier 2012, le Conseil général assure les permanences du service social, en lieu et place de la Mutualité sociale agricole. En conséquence, il y a lieu de passer une convention pour la prise en charge des frais d'entretien des locaux mis à disposition du nouvel assistant social à raison d'une heure par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite et autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil général.

Acquisition de la voirie du lotissement OPAC de « Fonds de Bar » :

M. le Maire rappelle au conseil que l'OPAC a proposé à la commune de lui céder pour l'euro symbolique la voirie intérieure du lotissement « Le Fonds de Bar » (rue Renée Rozier) après avoir remis en état la voirie et créé une 2nde sortie. Cette voie représente une surface de 1278m² pour une longueur de 450m environ.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'acquérir la voie du lotissement « Fonds de Bar » et autorise M. le Maire à signer avec l'OPAC l'acte administratif qui en découlera.

Personnel communal : propositions d'avancement de grade :

M. le Maire propose au conseil l'avancement de grade pour trois agents. Cette proposition nécessite la transformation des postes suivants :

- un poste de rédacteur en rédacteur principal au 18/01/2012 ;
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/11/2011 ;
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/11/2012.

Le conseil approuve à l'unanimité, la création de ces postes sous réserve de l'avis de la Commission administrative paritaire du Centre de gestion.

CCPA : Transfert de la compétence « schéma de cohérence territoriale » :

M. le Maire expose au conseil que les nouvelles dispositions relatives à l'urbanisme mises en œuvre par la loi portant Engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») auront pour effet de généraliser les SCOT sur l'ensemble du territoire national. Les territoires non couverts par un SCOT ne pourront plus ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation dans leurs documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) s'ils n'ont pas de SCOT approuvé. M. le Maire propose donc au conseil d'approuver le transfert de la compétence « Schéma de cohérence territoriale » à la Communauté de communes validé par décision du conseil communautaire en date du 19 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le transfert de la compétence « Schéma de Cohérence territoriale » à la Communauté de communes des Portes d'Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2013.

Service de l'eau : création d'un tarif pour la pose et la dépose des compteurs à la demande de l'abonné :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau et assainissement, propose au conseil d'instaurer un tarif forfaitaire de 100€ HT pour la pose et la dépose des compteurs d'eau lorsque la demande émane de l'abonné. Il précise que les travaux nécessaires à la pose (ou dépose) seront à la charge de l'abonné.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de valider ce nouveau tarif.

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil donnée au Maire :

M. le Maire informe le conseil qu'il a signé, le 13 janvier, le compromis de vente du presbytère.

4. Informations sur l'activité de la CCPA :

Micro-crèche : Bruno Christophe fait, au titre de président de l'ADMR, le point des réflexions entreprises entre la CCPA et l'ADMR pour la mise en place d'une micro-crèche à Allègre à compter du 1^{er} mars 2012.

Celle-ci fonctionnera en gestion multi-sites sur les secteurs de Saint-Paulien, Allègre, Félines et Sembadel, condition sans laquelle la CAF n'aurait pu être partenaire.

5. Informations de la municipalité :

Mutualité sociale agricole : M. le Maire donne lecture d'une lettre de la MSA qui remercie le conseil municipal de son soutien dans ses actions pendant de nombreuses années. Il précise que depuis le 1^{er} janvier 2012, c'est

désormais le Conseil général qui assure les missions de service social à Allègre, en la personne de Sébastien Chapat, assistant social (permanence les mercredis de 9h00 à 12h00).

Séance levée à 22h45.